

Présentation CSW 2014

Thème : Renforcement des capacités des femmes dans la Déclaration des Naissances

Introduction

L'état-civil est la première preuve formelle de l'existence d'un individu tandis que les actes civils sont des repères qui jalonnent son parcours.

L'enregistrement à la naissance, constitue en effet tout à la fois un droit fondamental de l'enfant, le premier maillon de l'état-civil et le socle de la citoyenneté. Il aurait dû représenter un réflexe systématique pour tout parent, mais dans de trop nombreuses familles, il est bien loin d'être une démarche évidente, et cela pour diverses raisons.

L'organisation et la gestion de l'état-civil revêtent une importance particulière dans tout État, en raison du fait que la plupart des politiques publiques sont construites à partir de ces données.

En 1966, la Convention internationale sur les droits civils et politiques des Nations Unies (CIDCP) a veillé à ce que l'enregistrement des naissances devienne une obligation juridiquement contraignante pour les États.

En 1989, la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (CNUDE) l'une des conventions la plus largement ratifiée reprenait les dispositions similaires à la précédente.

En 1990, la Charte africaine des droits et du bien être de l'enfant souligne l'importance et la responsabilité de l'Etat en matière d'enregistrement des naissances.

L'état-civil constitue la base de toute politique visant à renforcer la citoyenneté et à accroître l'efficacité de l'État en matière de prospective. Il facilite aussi la planification du développement dans les collectivités locales.

Situation de l'enregistrement des naissances

La réforme du système d'état civil en cours au Mali a eu pour finalité le renforcement de la démocratie et la construction d'un Etat de droit à travers la bonne gouvernance et la culture de la citoyenneté.

Elle a visé une identification plus fiable de la population et la production de documents administratifs sécurisés et performants. Pour réussir cette réforme, un diagnostic mené de la situation a permis d'appréhender les contraintes liées au fonctionnement du service public de l'état civil et d'élaborer un plan d'actions ambitieux à hauteur des préoccupations nationales.

Les raisons de la faiblesse de l'état-civil est surtout liée à la pauvreté, à l'ignorance, et à la négligence. Les disparités entre milieu rural et urbain, entre hommes et femmes, ou entre les zones de résidence, jouent aussi un grand rôle dans le phénomène.

La problématique de l'enregistrement des enfants à la naissance, démontre que c'était surtout la méconnaissance de l'importance de ces actes, qui empêchent beaucoup d'accomplir l'indispensable démarche. Selon la loi sur l'état-civil, doivent être faites par les parents dans les 30 jours qui suivent la venue au monde de l'enfant. Passé ce délai, il ne peut être établi qu'un jugement supplétif par un tribunal compétent en la matière. Il faut donc inciter le citoyen à souscrire à une démarche simple plutôt que d'être obligé plus tard de se plier à une procédure beaucoup plus compliquée.

En effet, selon les statistiques de l'UNICEF Mali, dans notre pays, seul un enfant sur deux est enregistré à la naissance.

Les [droits de l'enfant](#) sont certes une priorité politique affichée au [Mali](#), où la moitié de la population a moins de 18 ans. Ainsi, la

Constitution adoptée en [1992](#) proclame dans son préambule la détermination du peuple malien « à défendre les droits de la femme et l'enfant ».

Le Mali a coprésidé le [Sommet mondial sur les enfants](#) en [1990](#) et a été l'un des premiers pays à avoir ratifié la [Convention relative aux Droits de l'Enfant](#).

Cependant, les politiques publiques menées pour la protection et la promotion des droits de l'enfant se heurtent à de nombreux obstacles : [pauvreté](#), [analphabétisme](#), persistance de pratiques coutumières, manque de moyens de l'État et des [collectivités territoriales](#).

Malgré les différents programmes mis en œuvre et l'investissement de la [société civile](#) et des [organisations non gouvernementales](#) maliennes ou étrangères, la situation des enfants reste difficile dans plusieurs domaines.

Bien des efforts doivent être accomplis pour qu'au-delà du fait administratif, il soit considéré comme un fait de société, dont la signification et l'importance soient aussi bien perçues par tout individu que par toutes les collectivités et les différentes catégories sociales.

En effet, la problématique de l'état civil est une question cruciale qui interpelle tous dirigeants politiques, administrateurs, collectivités, communautés et partenaires techniques et financiers et ne peut donc être circonscrite au niveau du seul cadre national.

De nos jours, les mouvements massifs de populations à travers nos frontières, la traite éhontée des enfants, les réseaux illégaux d'adoption, etc... rendent plus difficile la gestion de nos systèmes d'état civil et imposent d'emblée la vigilance, le pragmatisme et la solidarité de nos Etats.

Il est indéniable que l'état civil est au cœur du développement particulièrement dans le Post 2015 où personne ne doit rester à côté.

Aujourd'hui plus que jamais, nos gouvernements doivent renverser cette tendance négative pour doter nos pays d'états civils fiables, garants de la démocratie, de la bonne gouvernance et du développement. A l'ère des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), nous devons affirmer notre engagement de nous les approprier, dans la perspective de la modernisation de nos systèmes d'état civil.

Les enfants non enregistrés sont le plus souvent oubliés dans le plan de développement social parce qu'ils ne sont pas pris en compte dans les données statistiques et démographiques. Compte tenu de l'analphabétisme et de l'oralité qui dominent dans notre couche sociale, les données statistiques ne sont pas réellement disponibles.

La décentralisation constitue une opportunité pour asseoir une bonne politique d'enregistrement des faits d'état civil. Les leaders d'opinions, les autorités traditionnelles et confessionnelles sont, par ailleurs, des canaux privilégiés en matière de soutien à la collecte des données d'état civil.

Rôle la société civile

Les communautés et les autres acteurs de la Société civile doivent Développer les stratégies de sensibilisation et de communication au sein des populations

- ❖ Réunions ou assemblées générales au niveau des associations de jeunes, de femmes, de, assemblées générales de villages ou de quartier des villes
- ❖ Simplifier le système d'état civil afin de le rendre accessible à tous,
- ❖ Impliquer systématiquement les ONG et les associations qui œuvrent pour la promotion des droits de l'enfant dans l'enregistrement des états civils
- ❖ Faire un plaidoyer pour les droits de l'Homme et l'état civil.
- ❖ Elaborer la plate-forme d'actions communes

- ❖ Institutionnaliser une journée nationale de l'enregistrement des naissances.

Entre 22 et 50% des personnes victimes de la traite des êtres humains seraient des enfants trafiqués à des fins d'exploitation sexuelle et ne peuvent être souvent sauvés faute d'une filiation clairement établie. La prévention des mariages précoces ou forcés nécessite une preuve de l'âge.

Le partenariat KULU - Danemark /FEMNET/Mali :Programme Droit et Citoyenneté des femmes et filles

A partir de 2009 nous avons mis en place un programme de renforcement de capacités qui a abouti à la mise en place des campagnes contre les discriminations et violences faites aux femmes et filles .

Pour pallier à l'éradication de certains de ces fléaux, nous avons mis en place des programmes :

- Droit et Citoyenneté des femmes et filles/DCF
- Programme Homme à Homme de lutte contre les violences faites aux femmes et filles au Mali./Men To Men

DCF est soutenu par les femmes danoises depuis 2010 et est axé sur les femmes et filles.

Trois axes soutendent ce programme : fournitures d'actes de mariages, de cartes identité, d'actes de naissances aux filles en âge d'aller à l'école.

Nous avons commencé par la sensibilisation des notabilités, associations de jeunes et de femmes, les élus locaux, les représentants des partis politiques, les enseignants .Nous avons eu plusieurs réunions avec eux.



L'adhésion populaire a été plus facile que prévu.

Notre partenaire KULU a aussi mené une vaste campagne auprès des populations Danoises qui sont les principaux bailleurs de ce programme. (voir outil de campagne : cartes en vente pendant tous les événements au Danemark).

Grâce au soutien constant des généreux donateurs des populations Danoises , nous avons à ce jour remis **plus de 2000 actes** de naissances aux filles de la **1ere année et 9e année** ,des cartes d'identité nationale pour les femmes et jeunes filles afin de pouvoir s'inscrire sur les listes électorales et être candidates et des certificats de mariages pour des couples dont les remises se faisaient en cérémonie collectives avec l'accompagnement de toutes les autorités locales.

Chaque remise de certificats se faisait en cérémonie officielle avec le soutien de la presse nationale (télé et radio).



Pour les scolaires les bénéficiaires reçoivent leurs certificats en compagnie de leurs pères en présence de leurs mères (un symbole exigé par notre organisation et c'est pour responsabiliser les pères pour veiller au maintien des filles à l'école).



Les mamans assistent aussi aux cérémonies pour leur dire d'alléger les tâches ménagères pour permettre aux filles de pouvoir suivre régulièrement leurs études et ne pas abandonner pour surtout cause de mariage précoce .



La problématique que nous avons avec ce programme c'est que des voix des garçons se sont levées pour réclamer le même soutien mais notre partenaire reste orientée vers le sort des filles.

Recommandations:

- Rendre l'enregistrement des naissances obligatoire, effectué en temps réel , gratuit et accessible à tous
- Décentraliser l'enregistrement des naissances et créer si nécessaire des centres enregistrements mobiles ;
- Informer les communautés de l'importance d'un certificat de naissance sur la vie des enfants et leur futur ;
- Former les officiers d'état civil.
- Construire et équiper les centres d'état civil avec l'aide des partenaires au développement.
- Intensifier les actions de sensibilisation des populations sur l'enregistrement des actes d'état civil .
- Informatiser à moyen et long terme les services centraux des états civils des mairies
- Chaque femme, quel que soit son statut doit faire valoir son droit de déclarer ses enfants ;
- Chaque Etat doit organiser un service public d'état civil, gratuit et obligatoire, ouvert à tous les individus vivant sur son territoire,
- L'enregistrement des naissances et la délivrance de l'acte de naissance ou tout acte d'état civil doit être gratuit, les démarches simplifiées et facilitées par tous les moyens de

communications actuels (campagne ou moyens de communication, SMS, tel portable...);

Conclusion

Le Post 2015 ne doit laisser personne à côté. Il faut plus de responsabilité de tous les acteurs pour que droit soit donné et que justice soit faite .

Il sera inacceptable que des enfants naissent et vivent sans état civil.

Il est de notre rôle à tous de contribuer à l'éveil de conscience et de manifester notre solidarité pour cela .



MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION !!!!!!!